

Les chantiers maritimes de la Colombie

Ottawa, 10 (C.P.) — Le ministre du Travail, M. Humphrey Mitchell, annonce que la Commission royale Richards recommande, dans son rapport de l'enquête instruite dans les chantiers maritimes de la Colombie canadienne, que l'on travaille sans interruption, c'est-à-dire sept jours par semaine, pour obtenir le maximum de production dans les chantiers.

Le rapport majoritaire est signé par le président, le juge S. E. Richards, de la Cour d'appel du Manitoba, de MM. Don Service et Hugh Lewis, respectivement gérants généraux de la North Vancouver Shipyards et de la South Yard of the Burrard Drydock. Le rapport minoritaire est signé par MM. C. W. Pritchard et A. McAuslane, représentants ouvriers, qui favorisent la semaine de six jours.

La Commission royale recommande à l'unanimité la nomination d'un homme, dans chacun des principaux chantiers de la Colombie canadienne, qui agira comme intermédiaire et directeur des relations entre les patrons et les ouvriers. Ces directeurs seront choisis par les unions ouvrières et approuvés par les compagnies.

Les autres recommandations unanimes sont les suivantes: salaire égal à travail égal dans les chantiers de Vancouver, la formation d'un comité technique consultatif, des hommes de métier pour compléter les équipes actuelles, des rapports sur la production mis à la disposition des ouvriers, l'entraînement d'un personnel de surveillance, la formation de comités conjoints de production, la formation professionnelle des ouvriers, l'examen médical périodique, la formation de comités de sécurité, des logements pour les ouvriers, des salles de séchage pour les vêtements des ouvriers, rajustement des équipes, etc.